

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
PRÉFECTURE DE LA DRÔME

Direction Départementale des Territoires de l'Isère  
Service Environnement

Direction Départementale des Territoires de la Drôme  
Service Eaux Forêts et espaces Naturels

Par arrêté inter-préfectoral (Isère et Drôme) n°38-2017-11-20-008 du 20 novembre 2017, le périmètre de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements à usage agricole pour le département de l'Isère est modifié.

Cet arrêté inter-préfectoral peut être consulté :

- ↳ en mairie des communes concernées (511 communes en Isère et 13 dans la Drôme).
- ↳ sur les sites internet des services de l'État en Isère <http://www.isere.gouv.fr/> et dans la Drôme <http://www.drome.gouv.fr/>

À noter que la liste des communes concernées est annexée à l'arrêté.